

D.E. T.I.S.F.

Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Les Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale effectuent une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes, leur intégration dans leur environnement, et à créer ou restaurer du lien social.

Le / la TISF accompagne et soutient les familles, les personnes en difficulté, en situation d'exclusion, les personnes âgées, malades ou porteuses de handicap.

Les Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale ont un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion, de façon individuelle ou dans le cadre d'actions collectives.

Ils contribuent au développement de la vie familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale.

Le / la TISF peut travailler au sein même d'une famille, au domicile d'une personne (habituel ou de substitution) ou dans un établissement ou service d'action sociale.

Dans le cadre de la famille, il/elle contribue à l'aménagement du logement et participe concrètement aux responsabilités et activités domestiques de la vie quotidienne. Il intervient pour répondre à une situation de crise momentanée.

Les TISF exercent essentiellement au sein de services d'aide aux familles gérés par des associations, mais aussi les Caisses d'Allocations Familiales, les Mutualités Sociales Agricoles, les Caisses d'Assurance Maladie, les Conseils généraux et les mairies, les services de l'Aide Éducative en Milieu Ouvert (AEMO), les crèches parentales, les Services d'Éducation et de Soins à Domicile (SESSAD), les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), Les Foyers Maternels, les Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP).

Ouverture de la formation Septembre 2014 à Marmande

A.D.E.S.

Allée des Tabacs - 47200 Marmande

Tél : +33 (0)5 53 79 12 87

www.adesformations.fr

service sélections et pôle de formation de niveau 4 :

contact@adesformations.fr

Formation développée en partenariat avec

l'Institut du Travail Social Pierre Bourdieu

8, cours Léon Bérard - 64000 Pau

Tél : +33 (0)5 59 84 93 93

www.its-pau.fr

service sélection : sylvie.lartigau@its-pau.fr

service des formations de niveau 4 :

catherine.domercq@its-pau.fr



Contenus théoriques et pratiques

La formation se déroule sur 21 mois

➤ L'apport théorique est de 952h et est composé de six domaines de formation :

- DF1 : Conduite du projet d'aide à la personne
- DF2 : Communication professionnelle et travail en réseau
- DF3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne
- DF4 : Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne
- DF5 : Contribution au développement de la dynamique familiale
- DF6 : Accompagnement social vers l'insertion

➤ La formation pratique en site qualifiant se déroule sous la forme de 4 stages d'une durée cumulée 1 232 heures). Ils doivent s'effectuer sur au moins 2 sites qualifiants différents, dont un au domicile des personnes aidées. Ces stages sont référencés à 4 des 6 Domaines de Formation : DF 1, DF 4, DF 5 et DF 6.

Modalités pratiques

- ▶ Prix : **12 651 euros**
- ▶ Format : **952 h de cours plus 1 232 h de stage**
- ▶ période : **de septembre 2014 à mai 2016**
- ▶ Renseignements auprès de l'ADES et de l'ITS
- ▶ Dossier d'inscription à remplir en ligne sur www.its-pau.fr, onglet « Inscriptions », formation TISF à MARMANDE
- ▶ envoi des dossiers à l'ADES :
le 15 juin 2014 au plus tard
- ▶ **Sélections écrites le 25 juin à l'ADES**
- ▶ **Sélections orales le 9 juillet à l'ADES**



Conditions d'admission

Un examen de sélection est organisé par le centre de formation et comprend :

➤ une épreuve écrite d'admissibilité qui évalue les pré-requis pour rentrer dans une formation de niveau IV : culture générale (thèmes d'actualité) et aptitudes à l'expression écrite.

L'admissibilité est prononcée pour les candidats ayant obtenu au moins 10/20 à cette épreuve

➤ une épreuve d'admission, sous la forme d'un entretien oral avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel et d'un entretien avec un psychologue qui vise à vérifier les aptitudes du candidat à exercer ses fonctions.

L'admission est prononcée pour les candidats ayant obtenu au moins 10/20 à l'entretien avec un formateur et un professionnel et un avis favorable du/de la psychologue.

Conditions particulières :

Les titulaires d'un diplôme ou d'un titre homologué de niveau IV sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.